

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Annie Lebreton	Numéro de permis 2024012	Date d'inspection Le 15 octobre 2025	
Nom de l'établissement Halte Scolaire La Rivière		Numéro de téléphone (506) 727-1916	
Adresse 1050 350 Route Landry Office NB E8P 2K9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le ratio est respecté durant la visite en fin de journée à l'établissement pour une inspection de surveillance.

- Le formulaire de rapport d'incident est rempli et signé par le parent lorsque survient un incident devant être signalé.
- Le matériel et équipement offert aux enfants dans l'aire de jeu intérieur est sécuritaire, propre, en bon état et adapté au niveau du développement des enfants
- Le matériel et l'équipement proposés dans l'aire de jeu intérieur sont facilement accessibles sur des étagères basses et ouvertes. La quantité du matériel proposé est suffisante et variée pour tous les enfants présents.
- Le matériel offert aux enfants dans la zone de jeu extérieur est en quantité suffisante et varié, la surface de jeux est munie de plus d'une surface pour permettre différent type d'activité pour les enfants.

Pendant ma surveillance, j'ai observé l'arrivée des enfants de l'école. Les enfants s'installent et prennent leur collation. Par la suite, les enfants sont en jeu libre.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 octobre 2025

Date

original signé par
Annie LeBreton

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 octobre 2025

Date